

2024-04-11-N18

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Nomenclature : 4.4.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAN, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

REGIE DES EAUX. REVALORISATION DES SALAIRES.

Le Maire,

Rappelle la délibération du 13 avril 2007 du Conseil Municipal qui crée la Régie des Eaux de Millas gérant le Service Public à caractère Industriel et Commercial (S.P.I.C.) de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de la Ville,

Précise que lorsqu'une personne publique locale gère, en régie, un S.P.I.C., les agents qu'elle recrute pour l'organisation du service, se trouvent dans une situation individuelle de droit privé,

Rappelle la délibération du 30 mai 2022 du Conseil Municipal portant sur la dernière revalorisation du salaire du Secrétaire chargé de clientèle (Groupe III) de la Régie des Eaux de Millas, obtenue dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Accusé de réception en préfecture
066216801088-20240411-2024-04-11-N18-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une revalorisation du salaire de la Secrétaire chargée de clientèle de la Régie des Eaux de Millas, à partir de Mai 2024,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 27 Mars 2024,

CONFORMEMENT à l'article 4 de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services de l'Eau et d'Assainissement du 12 Avril 2000, appliqué à l'ensemble des agents de la Régie des Eaux,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

EMET un avis favorable à une revalorisation du salaire du Secrétaire chargé de clientèle de la Régie,

FIXE, ainsi qu'il suit, le taux d'augmentation à appliquer aux traitements mensuels bruts du Secrétaire chargé de clientèle (Groupe III) fixés par délibération du 19 Mars 2019 du Conseil Municipal et permettant de déterminer les nouveaux traitements mensuels bruts, arrondi à l'unité inférieure : 10 % soit un nouveau traitement mensuel brut de ~~3.285~~ €.

PRECISE que cette revalorisation entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2024,

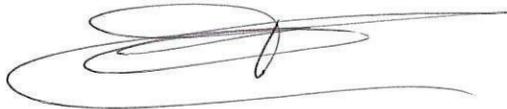
DIT que les crédits seront prévus aux budget 2024 et suivants, sur des crédits de personnel,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **24 AVR. 2024**
Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066216601088-20240411-2024-04-11-N18-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024